

233 223
12-80

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE
LA SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES RESS-
SOURCES CIVILS DE L'ÉTAT

REUNION DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE
Travail--Sécurité--Paix

90-881 du 24 décembre 1990

DÉCRET N° 90-881/SGT/SGT portant promo-
tion au titre de l'année 1989 des Ingénieurs en
Chef des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la constitution du 4 Juillet 1959 ;
(/u la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 60-90 du 30 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130/SGT du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-197/SGT du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/SGT du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le décret n° 65-170/SGT du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-196/SGT du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Ministre ;
(/u le décret n° 90-513 du 1er Sept. 1990 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 90-514 du 1er Sept. 1990 portant organisation des inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990 portant déploiement des effets
financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
(/u l'arrêté n° 2087/SGT du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 90-880/SGT/SGT/SGT du 24/12/90 portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 des Ingénieurs en Chef des ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;
(/u le décret n° 90-581 du 18 octobre 1990, organisant l'intérim du
Premier Ministre ;

D E C R E T :

.../...

Article 1er : Sont promus au 3e échelon de leur grade indice 1820 au titre de l'année 1989, des Techniciens de Chef de la Catégorie A, Titulaires I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, LCC - P.Cant.

MM - NIANCOULA (Alphonse) E/1 du 27/10/1989 ..(DMG)

- MLAFOUNA (Casimir) E/1 du 27/10/1989 ..(DMG)

Article 2 : Le présent décret ~~est~~ prendra effet au point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la même pour compter le 1er Novembre 1990, sera ~~enregistré~~, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera. /-

Brasaville, le 24 Décembre 1990

Par le Premier Ministre, P.I.

Le Ministre du Travail et
de la Sécurité Sociale

Joanne DABEDZIE.

- Pierre MOUSSA -

AMPLIATIONS :

JORPC		1
MISS		2
DCEP		2
DGPCE		2
DGB/SOLDE		3
DCF		2
MP/MECE/DGMC		5
SGG/BC		4
INTERESSES		4
DOSSIERS		4